



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SOCIETE ANONYME

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

**Communiqué du Conseil d'Administration
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie
12 mars 2014**

Le Conseil d'Administration de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, réuni le mercredi 12 mars 2014, a examiné le rapport d'activité et les états financiers provisoires pour l'exercice 2013. Ces états financiers, sous réserve de leur certification en cours par les commissaires aux comptes, font apparaître un provisionnement complémentaire de 35,6 Millions de Dinars, lié à l'application de la circulaire 2013-21 du 30 Décembre 2013 qui prévoit des décotes de garantie sur les actifs de la classe 4 ayant une ancienneté supérieure à 3 ans, selon les quotités suivantes :

- 40% pour les actifs d'une ancienneté comprise entre 3 et 5 ans ;
- 70% pour les actifs d'une ancienneté de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs d'une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

Le niveau de fonds propres consommé par l'application des mesures de ladite circulaire sera entièrement reconstitué par l'affectation du résultat de l'année 2013 et n'aura donc pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité de la banque qui se maintiendra au-delà du seuil réglementaire de 9% exigé en 2013. De même, cette provision additionnelle n'impactera pas de manière significative l'évolution du résultat distribuable entre les années 2012 et 2013.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION